

NOTICE D'INFORMATION DU BREVET D'INITIATION A L'AERONAUTIQUE Candidats individuels - Session 2026

Toutes les informations relatives à l'examen se trouvent sur le site internet du ministère de l'Education Nationale au lien suivant : <https://eduscol.education.fr/sti/formations/tout-niveau/brevet-dinitiation-aeronautique-bia>.

Les inscriptions concernant le Brevet d'Initiation à l'Aéronautique se font *via* le site Internet de l'académie de Strasbourg : <https://www.ac-strasbourg.fr>

du **mercredi 28 janvier 2026 à 08h00 au mercredi 11 mars 2026 à minuit** heure de Paris.

Avant de vous connecter, merci de prendre connaissance attentivement et intégralement de cette notice.

1. PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION

Vous devez vous inscrire dans l'académie ou dans le centre à l'étranger dans lequel vous résidez.
Dans l'académie, vous devrez préciser le département où vous résidez : Haut-Rhin (68) ou Bas-Rhin (67).

NB : les candidats individuels seront convoqués pour passer leurs épreuves dans un établissement désigné par le rectorat.

Il conviendra de renseigner les différentes informations demandées et de vérifier avec une attention particulière :

- l'état civil et son orthographe, la date et lieu de naissance

L'inscription à l'examen doit être conforme à votre pièce d'identité.

Ces informations sont modifiables à tout moment dans votre espace candidat de l'application Cyclades, en haut à droite de l'écran, rubrique : « [Modifier mon compte](#) »

- l'adresse électronique

Il est conseillé d'indiquer l'adresse électronique du responsable légal. Cette adresse électronique doit être valide jusqu'à la passation des épreuves et doit être consultée régulièrement.

Le service des examens et concours vous contactent et vous envoient les documents **exclusivement** sur cette adresse.

- le numéro de téléphone

Il peut être utilisé par le service des examens et concours afin de vous contacter rapidement. Il est conseillé d'indiquer le numéro de téléphone du représentant légal.

2. INSCRIPTION DEFINITIVE

A l'issue de la pré-inscription, une confirmation d'inscription est automatiquement générée dans votre espace candidat Cyclades.

Votre inscription ne sera définitive que lorsque vous aurez signé votre confirmation, après avoir modifié les éventuelles erreurs. Celle-ci ainsi que les pièces justificatives sont à déposer dans votre compte Cyclades, dans la rubrique « [Mes justificatifs](#) ».

En cas de problème, veuillez contacter notre service uniquement à l'adresse bia@ac-strasbourg.fr.

Pour rappel :

- l'identifiant correspond à l'adresse électronique renseignée lors de votre inscription. Vous pouvez la modifier en cours d'année scolaire pour ne manquer aucune information en contactant le service des examens.
- vous devez retenir, par tout moyen à votre convenance, votre mot de passe.

3. AMENAGEMENTS D'EXAMEN

Pour les candidats souhaitant bénéficier d'aménagements d'examen, le dossier de demande d'aménagements d'épreuves sera à télécharger directement sur le site de l'académie de Strasbourg <https://www.ac-strasbourg.fr>.

Cette demande doit être envoyée **au plus tard le 11 mars 2026** à l'adresse amenagementDEC@ac-strasbourg.fr.

4. LE BREVET D'INITIATION A L'AERONAUTIQUE

Les épreuves du BIA se dérouleront le **mercredi 20 mai 2026**.

Durée totale de l'épreuve obligatoire : 2 heures 30 minutes, de 14h à 16h30, heure de Paris.

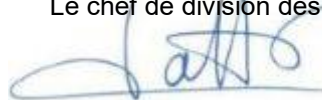
Durée de l'épreuve facultative : 30 minutes de 16h30 à 17h, heure de Paris.

Les épreuves s'effectuent sous forme de QCU (questionnaire à choix unique)

La note de l'épreuve obligatoire est multipliée par un coefficient 5.

Pour l'épreuve facultative, seuls les points excédent 10 sur 20 sont additionnés au total des points obtenus à l'épreuve obligatoire coefficientée.

Pour le Recteur et par délégation,
Le chef de division des examens et concours



Youssef Lalliti